

**COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 24 AVRIL 2009**

PRÉSENTS : MM. PONCET, MEIER, OSSÉDAT, REBOULET, ÉPINAT, MOISSONNIER, BRISSAY-CHATRE,
MOUSSÉ, CHALOT
Mmes RICHARD, VEILLAS, COUDOUR, FIVET

ABSENT : M. FARJON (procuration à Pascal PONCET)

✘ CAMPING / SAISON 2009

Monsieur ALLUT est venu présenter son bilan 2008, les animations (06/07 : bal à Jo ; 23/07 : soirée orientale ; 06/08 : karaoké ; 13/08 : soirée aligot dont une partie des recettes sera reversée à l'Association « Mathis pour la vie ») et les tarifs applicables en 2009. Après discussion et modification à la baisse, du prix de la partie de minigolf et du jeton pour utilisation de l'électricité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet pas d'observations sur les tarifs présentés :

TARIF PAR NUITÉ	SAISON 17/04-30/06 et 01/09-15/10	HAUTE SAISON 01/07 - 31/08
Forfait deux personnes avec ou sans voiture : emplacement	8,00	9,00
Forfait une personne avec ou sans voiture : emplacement	6,00	7,00
Forfait deux personnes camping-car : emplacement + électricité + vidange	12,00	15,00
Forfait passage camping-car : vidange + mise en eau	5,00	
Forfait journée deux personnes	6,50	7,50
Forfait journée une personne	5,50	6,00
Adulte supplémentaire	3,50	
Enfant de 8 à 12 ans	2,50	
Enfant de 2 à 7 ans	2,00	
Enfant de moins de 2 ans	gratuit	
Véhicule ou installation supplémentaire		
Caravane double essieu	3,00	
Animal tenu en laisse	2,50	
Electricité	3,00	

Garage mort	4,00	5,00					
Taxe de séjour adulte	0,20						
Taxe de séjour moins de 13 ans	gratuit						
Jeton machine à laver	5,00						
Partie de mini-golf : enfant	2,00						
Partie de mini-golf : adulte	3,00						
LOCATIONS SANS SANITAIRE							
	Bengali 4 pers Week-end	Bengali 5 pers Week-end	Caravane Week-end	Bengali 4 pers semaine	Bengali 5 pers semaine	Caravane 3 pers Semaine	Caravane Nuit
Mai	50	60	40	149	179	129	28
01/06-05/07	87	97	77	239	259	189	31
06/07-16/08			80	389	409	280	35
17/08-30/08	87	119	77	239	259	189	31
Septembre	50	60	40	149	179	129	28

✘ TARIFS PUBLICS 2009/2010

Adoptés à l'unanimité et applicables du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année.

	Tarifs 2009/2010
<u>Marché hebdomadaire</u>	
- Borne électrique forains	2,30
- Banc largeur < 1,20 m	0,45
- Banc largeur > 1,20 m	0,55
Fête patronale (branchement forains)	5,50
<u>Photocopies en noir et blanc</u>	
- A4 simple	0,50
- A4 recto verso	0,60
- A3 simple	0,60
- A3 recto verso	0,70
- Plan cadastral	2,30
<u>Ancienne salle des Fêtes</u>	
- Association locale	80,00
- Personne locale	85,00
- Personne extérieure	130,00
- Location chaises	0,50
- Location barrières	Gratuit

- Location tréteaux	0,20
- Location plateaux	0,80
- Location bancs	0,50
<u>Salle E.R.A.</u>	
- Mariage, soirée privée (sans cuisine) Personne de St Just	180,00
Personne « extérieure »	250,00
- Associations (sans cuisine)	100,00
- Jeunes < = 20 ans (St Just)	100,00
- Club du troisième âge	80,00
- Cuisine et vaisselle	80,00
- Cuisine sans vaisselle	60,00
- Vaisselle sans cuisine	20,00
- Jeton de chauffage	10,00
- Sono	30,00
- Assemblée gnale sté commerciale	300,00
- Exposition vente	450,00
<u>Concessions cimetièr</u>	
- Durée 15 ans : le m ²	60,00
- Durée 30 ans : le m ²	80,00
<u>Assainissement</u>	
- Raccordement au rseau	1.100,00
- Eaux usées : le m ³	1,17
- Abonnement au rseau	26,00

✘ ENVELOPPES CANTONALES

Sont sollicitées, à l'unanimité, auprès du Conseil Général de la Loire, la subvention au titre des « enveloppes cantonales » 2009 sur les acquisitions ou travaux d'investissement suivants :

- | | |
|--|---------------|
| ○ 3 défibrillateurs | 3.654,59 € HT |
| ○ Roulotte/abri | 4.270,00 € HT |
| ○ Aménagement des sanitaires du camping | 2.850,00 € HT |
| ○ Réfection de l'étanchéité du garage de l'ancienne Perception
(le devis d'ETANCOBA est adopté à l'unanimité) | 4.130,00 € HT |
| ○ Réfection des registres d'Etat Civil | 2.500,00 € HT |
| ○ Divers outillages pour l'Unité Technique | 5.000,00 € HT |

✘ RÉSERVE PARLEMENTAIRE DU SÉNATEUR MICHEL THIOLLIÈRE

Le cabinet de Monsieur THIOLLIÈRE a pris contact avec les services de la Mairie pour que soit éventuellement présenté un dossier d'investissement pour 2009. A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne rien proposer en 2009, mais plutôt en 2010. Le dossier pourrait porter sur le projet de construction de la caserne des Pompiers par le SDIS. En effet, la démolition de l'ancienne usine BONCHE puis la mise en état du terrain sont entrepris par EPORA qui revend ensuite ledit terrain à la Commune. C'est sur cette dépense que pourrait être sollicitée la réserve parlementaire du Sénateur THIOLLIÈRE en 2010.

✘ DÉFIBRILLATEURS : CHOIX DU FOURNISSEUR

Cette dépense prévue au budget général 2009 fait l'objet d'un financement, au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Jean-Claude FRÉCON d'une part, et des enveloppes cantonales (Conseil Général) d'autre part.

Trois fournisseurs ont été consultés :

	MARQUE	PRIX UNITAIRE H.T.	PRIX TOTAL H.T.
PHARMACIE FIVET	LAERDAL	1.250,00	3.750,00
PHARMACIE ROUCHON-VETTORI	LAERDAL	1.211,53	3.634,59
DESCOURS ET CABAUD	LAERDAL	1.350,00	4.050,00

Le devis de la Pharmacie ROUCHON-VETTORI est retenu à l'unanimité des quatorze voix (Mme FIVET ne pouvant participer au vote).

✘ CAPTURE DES PIGEONS

Du fait de la population croissante des pigeons dans le centre du village (clocher de l'Eglise et alentours), des dispositions doivent être prises. La Fédération départementale des Chasseurs de la Loire propose une convention comportant les modalités suivantes, dont la signature par Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité :

- ✓ Intervention de la Mairie avec désignation de piégeurs formés par la FDCL et indiqués par l'ACCA de Saint Just-en-Chevalet 160,00 €
- ✓ Location mensuelle par piège 9,00 €

✘ PISCINE : SAISON 2009

- Tarifs adoptés à l'unanimité

	2008	2009
Personnes majeures	4,00	4,00
Enfants de 6 à 17 ans révolus	2,00	2,00
Carnet de 10 tickets adultes	30,00	32,00
Carnet de 10 tickets enfants (de 6 à 17 ans)	16,00	16,00
Carte mensuelle jusqu'à 15 ans révolus	30,00	32,00
Carte mensuelle de 16 à 20 ans	31,00	32,00
Carte mensuelle à partir de 21 ans	40,00	40,00
Ecoles et colonies	1,50	1,50
visiteurs	1,50	1,50
Accès campeurs (base de 4 personnes pour 7 jours)	15,00	16,00
Adultes de 17 H 30 à 20 H	2,00	2,50

- Convention avec Loire Profession Sports

Depuis de nombreuses années, la Commune conventionne avec cette association qui gère le recrutement du maître-nageur et des sauveteurs aquatiques nécessaires au bon déroulement de la saison d'ouverture de la piscine.

• Juin	• deux personnes (BNSSA ou BEESAN)	• Heures et jours d'ouverture piscine
• Juillet	• Un maitre-nageur (BEESAN)	• Temps complet 151,67 H / mois
	• Deux sauveteurs aquatiques (BNSSA)	• Temps non complet 130 H /mois
• Août	• Un maitre-nageur (BEESAN)	• Temps complet 151,67 H / mois
	• Deux sauveteurs aquatiques (BNSSA)	• Temps non complet 130 H /mois

	2007	2008	2009
• BEESAN (MAITRE-NAGEUR)	• 19,00 €/H	• 19,11 €/H	• 19,15 €/H *
• BNSSA (SAUVETEURS AQUATIQUES)	• 16,90 €/H	• 17,00 €/H	• 17,33 €/H *

*Frais de gestion compris

Une cotisation de 25 €, en tant que membre de l'association, doit être payée chaque année. Conditions acceptées à l'unanimité.

- Principe du recrutement de cinq contractuels

Pour que fonctionne la structure, il s'avère que cinq personnes doivent être recrutées. Une partie de ces personnes a été désignée suite à l'examen des candidatures.

- ✓ une personne assurant l'entretien des locaux (26 H/semaine) : Madame BALICHARD
- ✓ un responsable billetterie pendant la saison d'ouverture (temps complet) : recrutement en cours
- ✓ trois adjoints au responsable billetterie par période de trois semaines chacun (28 H/semaine) : Charlene SOLLALLIER, Laurine BERGERON et Jean-Charles SANTIER sont retenus.

Le Conseil Municipal remercie aussi toutes les personnes non retenues pour l'intérêt qu'elles portent à la commune de Saint Just-en-Chevalet en y adressant leurs candidatures et leur souhaite de trouver un emploi pour cet été.

✘ QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Foire aux chevaux (à l'initiative de la Municipalité et portée par le Comité des Fêtes) : samedi 2 mai 2009 dès 8 H
- ✓ Scrutin des élections européennes : dimanche 7 juin 2009 (le planning de présence des Elus est élaboré)

✘ GROUPES DE TRAVAIL

Composés de personnes extérieures à la municipalité, ils sont invités à suggérer et participer à la vie communale, en fonction de thèmes qui leur seront proposés. Un « comité de pilotage », issu du Conseil Municipal, composé de Pascal PONCET, Jean-Michel BRISSAY, Jean-Yves FARJON, Bernard MEIER, Daniel CHALOT et Nicolas OSSEDAT, organisera une réunion courant mai.